



3 petites filles héritent de la grandmère

Par **mavicmary**, le **21/05/2013 à 13:59**

bonjour

le papa est décédé. la grandmère vient de décéder et 3 petites filles héritent de 2 maisons.

l'une des petites filles était hébergée avec sa maman gratuitement.

elle désire que cette maison ne soit pas vendue pour l'instant.

la question est : n'est-il pas nuisible de la laisser dans cette maison , et qu'elle ne fasse rien pour partir même si ses 2 autres sœurs lui disent qu'après la vente de l'autre maison elle aura une partie d'argent qui lui permettra de quitter les lieux et qu'après vente elle aura sa part. pouvez-vous me conseiller svp. avec tous mes remerciements

Par **Marion3**, le **21/05/2013 à 14:32**

Bonjour,

Si cette petite-fille ne désire pas vendre pour l'instant, vous devrez attendre qu'elle change d'avis.

Pour vendre, il faut l'accord des 3 héritiers.

Cdt

Par **mavicmary**, le **21/05/2013 à 15:58**

merci pour votre reponse. Je constate que cela va pénaliser les 2 autres soeurs. ce n'est pas

logique.